

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT,

Absents et représentés : Stéphanie PINATEL (pouvoir à Bernard MICHEL), Eliane GIRAUD (pouvoir à Thierry JOUANNY)

Absents et non représentés : Jean-Michel GONON, Maylys VENERA

Emilien MENGUAL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/29 : Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget principal, en adoptant le compte financier unique faisant apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2024	29 581,04 €
Dépenses 2025	693 734,39 €
Recettes 2025	499 917,92 €
Résultat de l'exercice 2025	- 193 816,47 €
Résultat cumulé au 31.12.2025	- 164 235,43 €
Pour mémoire Restes à réaliser 2025	42 034,94 €
Besoin de financement	122 200,49 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2024	189 813,95 €
Part affectée à l'investissement en 2025	123 813,95 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	66 000,0 €
Dépenses 2025	754 924,06 €
Recettes 2025	964 169,06 €
Résultat de l'exercice 2025	209 245,00 €
Résultat cumulé au 31.12.2025	275 245,00 €
Résultat dissolution SIETGO	0,15 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DECIDE d'affecter la somme de 122 200,49€ au compte 1068 en recette d'investissement au budget primitif 2026.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2026 :

- La somme de 153 044,66€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (dont 0,15€ provenant de la dissolution du SIETGO),
- La somme de 164 235,43€ au compte 001 Déficit d'investissement reporté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : 28 AVR. 2026
Date de publication :